



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
17 août 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale**Soixante-treizième session**

Point 129 a), b), c), d), e), f), g), h), i), j), k), l), m), n), o), p), q), r), s), t), u), v), w), x), y) et z) de l'ordre du jour provisoire*

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres :****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Union africaine****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de la coopération islamique****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie
et d'Afrique****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Ligue des États arabes****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Système économique latino-américain et caribéen****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation des États américains****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et
l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Communauté des Caraïbes****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de coopération économique****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation internationale de la Francophonie****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité
d'interdiction complète des essais nucléaires****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Conseil de l'Europe****Conseil de sécurité****Soixante-treizième année**

* [A/73/150](#).



**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Conseil de l'Europe**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la
Communauté économique des États de l'Afrique centrale**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et
l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et
l'Organisation de coopération économique de la mer Noire**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Forum des îles du Pacifique**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Communauté des pays de langue portugaise**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de Shanghai pour la coopération**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation du Traité de sécurité collective**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Initiative de l'Europe centrale**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation pour la démocratie et le développement
économique-GUAM**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Communauté d'États indépendants**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation internationale pour les migrations**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation internationale de police criminelle
(INTERPOL)**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres demeure indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la défense des droits de l'homme et à la réalisation du développement durable. Le présent rapport de synthèse, établi conformément au paragraphe 4 l) de l'annexe à la résolution [58/316](#) de l'Assemblée générale, fait suite à un certain nombre

de résolutions de l'Assemblée sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres. Il est également soumis au Conseil de sécurité, en application de sa résolution 1809 (2008) et de la déclaration de la Présidente en date du 6 août 2013 (S/PRST/2013/12). Il porte sur la période écoulée depuis la parution du précédent rapport sur le sujet le 15 juillet 2016 (A/71/160-S/2016/621).

Les activités et réalisations décrites dans le présent rapport témoignent de l'intensification de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres dans de nombreux domaines d'intérêt commun, y compris au moyen de consultations régulières et d'initiatives coordonnées aux niveaux stratégique et opérationnel. Comme indiqué dans le rapport, la coopération peut être davantage resserrée, en particulier sur le terrain.

L'ONU continuera d'élargir les accords de coopération existants et d'étudier la possibilité d'en établir de nouveaux, selon que de besoin, avec les organisations régionales ou autres, en vue de mieux promouvoir la vision énoncée dans la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt des peuples que nos organisations ont pour mandat de servir.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions de l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres qui ont été adoptées aux soixante et onzième et soixante-douzième sessions de l'Assemblée et dans lesquelles celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application desdites résolutions.

2. Dans sa résolution [1809 \(2008\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire, dans les rapports qu'il lui présentait périodiquement, le bilan de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales concernées. Dans la déclaration de sa présidente en date du 6 août 2013 ([S/PRST/2013/12](#)), le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui faire, dans son prochain rapport semestriel au Conseil et à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales ou autres, des recommandations sur les moyens d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations et accords régionaux et sous-régionaux compétents. Le présent rapport est donc aussi soumis au Conseil.

3. Le présent rapport de synthèse, établi conformément au paragraphe 4 l) de l'annexe à la résolution [58/316](#) de l'Assemblée générale, porte sur la période écoulée depuis la parution du précédent rapport sur le sujet le 15 juillet 2016 ([A/71/160-S/2016/621](#)). Il décrit certaines des principales activités menées et réalisations accomplies dans le cadre de l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et met en évidence les domaines dans lesquels la coopération entre l'ONU et les organisations régionales ou autres mérite d'être renforcée. Face aux défis complexes, multidimensionnels et imprévisibles du monde d'aujourd'hui, la coopération multilatérale, ou le « multilatéralisme en réseau », entre nos organisations revêt une importance nouvelle et offre une gamme de possibilités.

II. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Union africaine

4. Compte tenu du rang de priorité élevé que les deux organisations accordent à leur relation, l'ONU et l'Union africaine ont renforcé leur collaboration sur de nombreux fronts, notamment en échangeant des informations de façon plus régulière, en tenant des consultations et en menant des initiatives coordonnées. La première Conférence annuelle ONU-Union africaine, mécanisme consultatif réunissant les chefs des secrétariats concernés, s'est tenue le 19 avril 2017 au Siège de l'ONU, à New York. La deuxième Conférence annuelle a été organisée le 9 juillet 2018 au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba. J'ai également participé aux vingt-huitième et trentième sessions ordinaires de la Conférence de l'Union africaine, tenues à Addis-Abeba respectivement en janvier 2017 et en janvier 2018, tandis que la Vice-Secrétaire générale a assisté aux vingt-neuvième et trente et unième sessions, tenues respectivement en juillet 2017 à Addis-Abeba et en juillet 2018 à Nouakchott. Le Président de la Commission de l'Union africaine a également pris part à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres, consultation biennale sur des questions stratégiques centrales relatives à la paix et à la sécurité, qui s'est tenu en juin 2018 à New York.

5. Le Président et moi-même avons privilégié la mise en place d'un partenariat systémique et stratégique, fondé sur les principes du respect mutuel et de la solidarité,

et avons signé et commencé à appliquer deux accords-cadres afin d'institutionnaliser et de renforcer davantage la coopération : le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017, et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, signé en janvier 2018. Ces cadres viendront resserrer la coopération et la coordination entre nos deux organisations.

6. Dans l'optique de l'appui que l'ONU apporte au Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a intensifié ses activités de sensibilisation et de conseil au niveau mondial afin de mobiliser un soutien en faveur des priorités stratégiques de l'Afrique. En octobre 2017, au cours de la Semaine de l'Afrique, célébrée chaque année, le système des Nations Unies s'est associé à des organisations régionales et sous-régionales africaines pour organiser une série de manifestations de sensibilisation de haut niveau sur le thème « La mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour une Afrique unie, prospère, pacifiée et axée sur l'être humain ».

7. De façon plus générale, le système des Nations Unies a continué de s'employer à fournir des ressources pour faciliter la mise en œuvre du Cadre. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a assuré un soutien multiforme à plusieurs initiatives et activités menées par l'Union africaine, y compris le dialogue annuel de haut niveau sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance en Afrique et la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. Il a également aidé l'Union africaine à renforcer ses mécanismes et institutions, en particulier le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en contribuant à l'élaboration et à la validation du plan stratégique du Mécanisme pour la période 2016-2020, et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et ses organes directeurs, en détachant un économiste hors classe et en prêtant un appui à l'élaboration de politiques.

8. Le système des Nations Unies et l'Union africaine ont continué de travailler de concert pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, une priorité commune. En juin 2017, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement allemand ont lancé le Réseau des femmes d'influence en Afrique, appelé à servir d'instance de renforcement du rôle moteur des femmes dans la transformation de l'Afrique, l'accent étant mis sur la gouvernance, la paix et la stabilité. Lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Nouakchott en 2018, le Réseau a annoncé la mise en place du Fonds d'excellence pour les femmes africaines, destiné à soutenir les initiatives dirigées par des femmes dans tout le continent. L'ONU, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, et l'Union africaine ont mené deux missions conjointes de haut niveau en Afrique, en juillet 2017 et juillet 2018, qui étaient axées sur le rôle des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Ces deux missions ont été suivies d'exposés conjoints au Conseil de sécurité.

9. Les travaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ont contribué à renforcer la solidarité, la synergie, la coordination et la cohérence entre les parties prenantes dans la concrétisation des priorités de l'Afrique. Le Mécanisme a joué un rôle d'appui essentiel dans les récentes réalisations de l'Union africaine, telles que l'adoption, en janvier 2018, du Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit

d'établissement et de son plan d'application ; le lancement du Marché unique du transport aérien africain, en janvier 2018 ; la signature d'un accord relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine, en mars 2018. Le Mécanisme a également appuyé des initiatives de l'Union africaine visant à financer ses propres programmes, en particulier l'institution d'une taxe de 0,2 % sur les marchandises importées de l'extérieur du continent. La dix-neuvième session du Mécanisme, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 12 et 13 mai 2018, a été l'occasion d'engager des discussions stratégiques sur les moyens d'aider l'Union africaine à lutter contre la corruption.

10. En tant que secrétariat du Mécanisme, la CEA a également collaboré avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine pour faire progresser les plans sectoriels de l'Union africaine, tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, la Vision africaine des mines et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

11. S'agissant des priorités en matière de paix et de sécurité, l'ONU et l'Union africaine ont intensifié leur coopération, comme indiqué dans mes rapports annuels au Conseil de sécurité ayant trait au renforcement du partenariat entre l'Organisation et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2016/780, S/2017/744 et S/2018/678).

12. La coopération établie au titre du Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 vise notamment à améliorer les conditions sociales. Par exemple, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a aidé 41 États membres de l'Union africaine à mettre à exécution la Feuille de route de l'Union africaine sur la valorisation du dividende démographique par des investissements en faveur de la jeunesse, adoptée en janvier 2017. Il a également contribué à la révision de grands documents d'orientation sur les droits en matière de sexualité et de procréation, à savoir le Plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre du Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique 2016-2030 et la Stratégie africaine pour la santé (2016-2030). Il a en outre apporté un appui technique et financier à la Campagne de l'Union africaine visant à mettre fin au mariage des enfants.

13. L'ONU a continué de soutenir l'action de l'Union africaine dans le domaine des droits de l'homme. Le 24 avril 2018, au siège de l'Union africaine, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont coprésidé le premier dialogue de haut niveau Union africaine-ONU sur les droits de l'homme, au cours duquel a été notamment conclu un accord de coopération visant à mettre en place un cadre relatif au respect des droits de l'homme dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et un cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'application du principe de responsabilité.

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

14. L'ONU a poursuivi sa coopération avec l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique sur des questions d'intérêt commun, notamment dans le cadre d'une collaboration régulière entre celle-ci et le Bureau des affaires juridiques. Le Secrétaire général de l'Organisation juridique consultative a continué de participer aux séances de la Sixième Commission tenues en octobre pendant la

Semaine du droit international, au cours de laquelle des conseillers juridiques venant des capitales des États Membres ont entre autres examiné les travaux de la Commission du droit international. En juillet 2017, il s'est également rendu à Genève pour procéder à des échanges de vues avec les membres de la Commission du droit international. Le Bureau de l'Observateur permanent de l'Organisation juridique auprès de l'ONU a régulièrement organisé des séminaires et des réunions informelles aussi à cet effet avec des représentants de l'ONU et d'autres parties prenantes sur des questions de droit international.

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

15. L'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont pris d'importantes mesures pour officialiser la coopération institutionnelle, en particulier avec l'adoption du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) en septembre 2016 et du Plan d'action ASEAN-Organisation des Nations Unies sur l'environnement et les changements climatiques (2016-2020) en septembre 2017. À l'occasion du trente et unième Sommet des pays de l'ASEAN, tenu en novembre 2017 à Manille, j'ai participé à des discussions constructives avec les dirigeants des États membres de l'ASEAN sur des questions régionales et internationales et sur la manière de mieux coordonner nos initiatives collectives. Au cours du neuvième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Organisation des Nations Unies, également tenu à Manille en novembre 2017, ainsi que lors d'une réunion entre l'Organisation et le Comité des représentants permanents de l'ASEAN, organisée à Jakarta en avril 2018, les deux organisations ont examiné les progrès accomplis et convenu de la voie à suivre pour renforcer leur coopération.

16. Sur le plan pratique, la coopération a été facilitée par les activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et d'autres entités du système des Nations Unies, ainsi que par le détachement d'un agent de liaison de l'ONU auprès de l'ASEAN, à Jakarta. La CESAP a continué de collaborer étroitement avec l'ASEAN afin de surmonter les obstacles à l'intégration économique grâce à la facilitation du commerce, aux transports et aux technologies de l'information et des communications.

17. Depuis 2012, les dialogues régionaux annuels entre l'ASEAN et l'ONU ont créé de nouveaux cadres d'échange de données d'expérience et de pratiques optimales destinés à nous permettre de relever nos défis communs en matière de paix et de sécurité. En décembre 2017, le dialogue régional tenu à Kuala Lumpur a porté essentiellement sur le rôle des femmes dans la prévention de l'extrémisme violent.

18. Les États membres de l'ASEAN sont restés des partenaires de premier plan et ont continué de jouer un rôle majeur dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies. L'ONU a participé à un atelier du Forum régional de l'ASEAN portant sur le maintien de la paix, qui s'est tenu à Hanoï le 19 décembre 2017. Lors de la réunion du Groupe de travail d'experts sur les opérations de maintien de la paix de la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus, qui s'est déroulée en avril 2018 à Bali (Indonésie), l'ONU a annoncé l'élargissement d'un projet de partenariat triangulaire à la région de l'ASEAN, à compter de la fin de 2018. Initialement mis en œuvre en Afrique, le projet prévoit l'octroi aux pays fournisseurs de contingents d'une formation dans des domaines, tels que le génie, qui sont essentiels à la mise en place de moyens logistiques.

19. L'ONU a continué d'épauler l'action menée par l'ASEAN au titre du désarmement, de la lutte contre le terrorisme, de la prévention de l'extrémisme violent

et des problèmes de sécurité des frontières. À cet égard, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont organisé des ateliers régionaux et des activités de renforcement des capacités et aidé à coordonner l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. En septembre 2017, le Centre régional a tenu un atelier pour examiner les effets de synergie entre les mesures prises dans la région pour appliquer la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité ainsi que les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques.

20. En outre, la CESAP, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le PNUD ont collaboré étroitement avec le secrétariat et les États membres de l'ASEAN pour les aider à prévenir et à résoudre les problèmes liés aux changements climatiques, à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe et au relèvement, notamment grâce à l'application du Plan d'action stratégique commun de l'ONU et de l'ASEAN en matière de gestion des catastrophes et de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, fondé sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Organisation de coopération économique de la mer Noire

21. La Commission économique pour l'Europe (CEE) a poursuivi sa collaboration de longue date avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) sur l'ensemble de ses travaux dans le domaine des transports. Les deux organisations ont également coopéré de façon à faciliter les échanges, notamment au moyen d'une assistance technique, d'activités de renforcement des capacités et de réunions d'experts. La CEE a aidé l'OCEMN à élaborer sa stratégie régionale de facilitation du commerce, qui est sur le point d'être achevée.

22. Après la signature d'une lettre d'accord en décembre 2017, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OCEMN ont étroitement collaboré en vue d'élaborer et d'exécuter des plans visant à intensifier le commerce des produits agroalimentaires. Elles se sont également employées à mettre en place un centre régional de coopération pour des systèmes alimentaires durables, comme l'avaient proposé les ministres de l'agriculture des États membres de l'OCEMN dans une déclaration conjointe, adoptée lors de la réunion qu'ils avaient tenue en mai 2017 à Istanbul (Turquie).

23. L'ONU a également renforcé sa collaboration avec le secrétariat et les États membres de l'OCEMN eu égard à l'exécution du Programme 2030, notamment dans le cadre de mécanismes intergouvernementaux tels que le forum régional pour le développement durable et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Communauté des Caraïbes

24. En mai 2018, je me suis rendu à La Havane pour assister à l'ouverture de la trente-septième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui m'a donné l'occasion d'avoir des discussions constructives avec des ministres et d'autres dirigeants des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et avec des hauts responsables de son secrétariat. Auparavant, en juillet 2017, les représentants du système des Nations Unies et de la CARICOM avaient tenu leur neuvième réunion générale au Siège de l'ONU. Par la suite, en juin 2018, le Secrétaire général de la CARICOM a participé à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales et autres.

25. Donnant suite à une demande de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM, l'ONU a fourni des conseils et une assistance technique aux fins de la conception et de la mise au point de la stratégie antiterroriste de la Communauté qui a été adoptée en février 2018. Le PNUD offre également des orientations et un appui technique en vue de l'examen de la stratégie de la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes fournit une assistance juridique et une aide à l'élaboration de politiques aux États des Caraïbes pour faciliter l'application des instruments internationaux relatifs aux armes classiques et aux armes de destruction massive. Le Centre régional a aussi collaboré avec l'Organisme d'exécution pour organiser la première rencontre régionale des Caraïbes sur l'expertise balistique en décembre 2016, à Port of Spain.

26. D'autres domaines de coopération sont notamment les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. Lorsque je me suis rendu à Antigua-et-Barbuda et en Dominique en octobre 2017, j'ai pu constater de visu les ravages causés par les ouragans Irma et Maria dans les Caraïbes. En novembre 2017, au Siège de l'ONU, le PNUD et la CARICOM ont organisé une conférence de haut niveau pour les annonces de contributions en vue de mobiliser à l'échelle internationale des fonds et un appui technique aux fins de la reconstruction et du renforcement de la résilience dans les pays touchés. Cette conférence a permis de recueillir plus de 1,3 milliard en annonces de contributions et plus d'un milliard de dollars en prêts et en allègement de la dette. Comme suite à la conférence, le PNUD, en partenariat avec le secrétariat de la CARICOM, a mis au point un cadre régional de résilience qui facilitera l'intégration des initiatives des secteurs public et privé et contribuera ainsi à concrétiser l'ambition qu'ont les dirigeants de la Communauté de faire des Caraïbes la première région au monde résiliente face aux changements climatiques. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont étroitement collaboré avec l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle afin l'aider à appliquer sa stratégie régionale complète de gestion des catastrophes et le cadre de programmation y relatif (2014-2024), notamment au moyen d'activités de renforcement des capacités, y compris des capacités des États membres en matière de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai. La FAO a également aidé la CARICOM à exécuter sa Stratégie régionale pour l'alimentation et la nutrition.

Initiative de l'Europe centrale

27. La Commission économique pour l'Europe a étroitement collaboré avec l'Initiative de l'Europe centrale pour mettre au point des biocarburants de pointe dans la perspective d'une économie fondée sur les biotechnologies, avec l'appui du Fonds de coopération de l'Initiative de l'Europe centrale et du Centre commun de recherche de la Commission européenne.

28. En outre, en 2016 et en 2017, le PNUD et l'Initiative de l'Europe centrale ont travaillé ensemble sur des projets visant à rendre les municipalités résilientes face aux migrations, en échangeant régulièrement des informations.

Organisation du Traité de sécurité collective

29. L'ONU et l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) ont régulièrement échangé des informations, organisé des visites réciproques et pris part

à des conférences et à des exercices de formation. En mai 2017 et en janvier 2018, à Moscou, des membres du Département des affaires politiques ont tenu des consultations avec leurs homologues du secrétariat de l'OTSC pour examiner des questions liées à la prévention et au règlement des conflits ainsi que les possibilités qui s'offraient à eux pour renforcer la coopération. Par la suite, en juin 2018, l'OTSC, représentée par son Vice-Secrétaire général, a participé à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres.

30. Ma Représentante spéciale et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est restée en contact avec le Secrétaire général de l'OTSC afin de discuter de la prévention en Asie centrale et de coordonner les efforts à cet égard. L'ONU et l'OTSC ont aussi régulièrement coopéré, notamment dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités, en vue d'exécuter la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

31. Le maintien de la paix est un autre grand domaine de coopération. La visite du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions à Moscou en juillet 2017 a été l'occasion de discuter des modalités de renforcement de cette coopération. Le Département des opérations de maintien de la paix a étudié les possibilités de formation avec l'OTSC, donnant suite à la demande formulée par celle-ci après avoir participé à un atelier rassemblant des chefs de police, tenu au Siège de l'ONU en juin 2016.

32. Dans le même temps, l'ONUSC a coopéré avec l'OTSC dans le cadre de l'initiative Mise en réseau des réseaux, visant à promouvoir la coopération opérationnelle entre les organismes de détection et de répression régionaux et internationaux afin de faciliter l'échange de renseignements sur la criminalité et de soutenir les opérations multilatérales ciblant toutes les formes de criminalité organisée, notamment le trafic de drogues.

Communauté d'États indépendants

33. Au cours des consultations tenues à Moscou en mai 2017 et en janvier 2018, le Département des affaires politiques a eu des entretiens constructifs avec le Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants (CEI), y compris avec le Secrétaire exécutif, sur des questions de paix et de sécurité touchant la région eurasiennne et sur les possibilités d'intensifier la coopération et la coordination. En juin 2018, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEI a participé à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres.

34. Ma Représentante spéciale et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a maintenu des contacts réguliers avec le Secrétaire exécutif de la CEI dans le cadre d'échanges de vues sur la prévention en Asie centrale et de la coordination des actions menées à cet égard. L'ONU et la CEI ont également coopéré au titre d'ateliers et de projets régionaux à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

35. En outre, l'ONUSC a coopéré avec la CEI dans le cadre du protocole signé en juillet 2005 avec le Comité exécutif de la Communauté sur l'échange d'informations et la coopération dans les domaines liés au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et au terrorisme international dans le contexte du développement durable et de la sécurité humaine.

Communauté des pays de langue portugaise

36. L'ONU et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ont continué de collaborer étroitement pour aider à régler la crise politique et à pérenniser la paix en Guinée-Bissau. Mon Représentant spécial et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a entretenu des contacts réguliers avec la CPLP et d'autres partenaires multilatéraux pour assurer la mobilisation, l'harmonisation et la coordination de l'aide internationale en Guinée-Bissau.

37. En outre, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a œuvré avec la CPLP, principalement dans les domaines des sciences naturelles, sociales et humaines, y compris dans le cadre de travaux de recherche, d'activités conjointes et de l'élaboration d'outils à l'intention des enseignants. En mars 2018, en marge du huitième Forum mondial de l'eau à Brasilia, le Programme hydrologique international de l'UNESCO a organisé une manifestation parallèle qui a donné l'occasion aux participants d'examiner avec des experts de la CPLP et de l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture la nécessité de jeter des ponts et d'aligner les mesures relatives à la recherche, à l'éducation et au renforcement des capacités sur le Programme 2030.

38. En juin 2017, à Guimarães (Portugal), le Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques publiques, équipe de réflexion spécialisée de l'Université des Nations Unies (UNU), a organisé une réunion technique axée sur le programme numérique de la CPLP afin de l'aider à se doter d'une bonne gouvernance électronique. Le Groupe opérationnel a également aidé l'Université de Minho à exécuter un projet d'amélioration des services publics électroniques au Timor-Leste et dans les États africains membres de la Communauté.

39. L'ONU et la CPLP ont aussi œuvré de concert au renforcement du multilinguisme et du respect de la diversité linguistique. Chaque année, l'ONU célèbre la Journée de la langue portugaise et de la culture des pays lusophones. Le 5 mai 2018, la Secrétaire exécutive de la Communauté était à mes côtés au Siège pour ces célébrations.

Conseil de l'Europe

40. L'ONU a régulièrement tenu des consultations avec le Conseil de l'Europe. En mai 2017, je me suis rendu à Strasbourg (France) et entretenu avec le Secrétaire général du Conseil de l'Europe au sujet de diverses questions, y compris la prévention des conflits, les migrations, la lutte contre la corruption et la lutte contre le terrorisme. Au niveau opérationnel, des membres du Département des affaires politiques se sont réunis avec leurs homologues du secrétariat et d'autres organes du Conseil de l'Europe en octobre 2017, toujours à Strasbourg.

41. L'ONU et le Conseil de l'Europe ont également renforcé leur coopération dans les domaines des droits de l'homme et du droit des réfugiés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Conseil continuent de tenir des réunions annuelles de coordination afin d'échanger des données d'expérience et des pratiques optimales et de recenser les domaines où la coopération pourrait être intensifiée. Durant leur dixième réunion de coordination, tenue à Genève les 13 et 14 juin 2018, les participants ont débattu de la liberté d'expression à l'ère du numérique et du rôle des défenseurs des droits de l'homme.

42. En outre, le Conseil de l'Europe et ses organes, en particulier la Cour européenne des droits de l'homme, ont coopéré avec le Haut-Commissariat des

Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur des affaires de demande d'asile, notamment en organisant conjointement des séances de formation à l'intention des juges, des avocats, des décideurs en matière d'asile et du personnel d'organisations non gouvernementales nationales. En mars 2018, avec l'appui du HCR, le Conseil de l'Europe a entamé une nouvelle phase (2018-2020) du projet de Passeport européen des qualifications des réfugiés, qui facilite l'intégration des réfugiés dans les sociétés européennes grâce à l'éducation et à l'emploi.

43. Le Conseil de l'Europe joue toujours un rôle essentiel dans la promotion des droits de l'enfant, œuvrant en étroite coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En mars 2018, la Directrice du bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale/Coordonnatrice spéciale de l'action en faveur des réfugiés et des migrants en Europe s'est rendue au siège du Conseil de l'Europe pour entre autres examiner les moyens de renforcer cette coopération.

44. Le Conseil de l'Europe continue de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et s'est engagé à indiquer, le cas échéant, l'existence d'une corrélation entre son programme d'activités et son budget pour l'exercice biennal 2018-2019 et les objectifs de développement durable.

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

45. L'ONU a régulièrement tenu des consultations et organisé des activités avec le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et ses États membres en vue de traiter des questions de paix et de sécurité régionales, comme indiqué dans mes rapports au Conseil de sécurité sur la situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). La collaboration a notamment pris la forme d'initiatives de diplomatie préventive et de médiation, de dispositifs d'alerte rapide et d'activités d'intégration de la problématique femmes-hommes. Le Secrétaire général de la CEEAC a également participé à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres.

46. L'UNESCO, le FNUAP, le BRENUAC et ONU-Femmes ont collaboré avec la CEEAC en vue de promouvoir l'autonomisation et la mobilisation des jeunes en Afrique centrale. Du 30 novembre au 2 décembre 2017, à Libreville, le Gouvernement gabonais, la CEEAC, le BRENUAC, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'UNESCO ont conjointement organisé un Forum panafricain des jeunes pour une culture de la paix et la lutte contre la radicalisation et travaillent à la mise en place d'un système d'alerte précoce en Afrique centrale. Les participants ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont exprimé leur attachement à la lutte contre la radicalisation et à la promotion d'une culture de la paix et formulé des recommandations à l'intention des États membres et des partenaires multilatéraux.

Organisation de coopération économique

47. Le Forum des Nations Unies sur les forêts et le secrétariat de l'Organisation de coopération économique ont organisé conjointement une réunion d'experts en septembre 2016 au siège de l'Organisation de coopération économique, à Téhéran, pour étudier les moyens de renforcer la participation des entités régionales et sous-régionales à l'arrangement international sur les forêts. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), adopté par l'Assemblée générale en avril 2017, comprend les principales propositions formulées par les participants.

48. Le système des Nations Unies continue d'appuyer les efforts déployés par l'Organisation de coopération économique en matière de réduction des risques de catastrophe, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes soutenant à cet égard l'élaboration, pour l'Organisation de coopération économique, d'un cadre régional conforme au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). En outre, les deux entités ont travaillé en étroite collaboration dans le cadre des préparatifs de la deuxième plateforme sous-régionale pour la réduction des risques de catastrophe pour l'Asie centrale et le sud du Caucase, qui s'est tenue en juin 2018 à Erevan sur le thème « An integrated platform for sustainable development and building resilience » (une plateforme intégrée pour le développement durable et le renforcement de la résilience).

49. La CESAP a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation de coopération économique sur la connectivité des transports, notamment dans le cadre du projet « Strengthening Transport Connectivity in Southern and Central Asia », pour lequel la CESAP a contribué à la formulation d'une proposition visant à étendre le couloir Istanbul-Téhéran-Islamabad au couloir Delhi-Kolkata-Dacca. En février 2018, le secrétariat de l'Organisation de coopération économique a participé à un dialogue régional organisé à ce titre par la CESAP à Bangkok.

Organisation internationale de police criminelle

50. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) continuent de se consulter régulièrement. En février 2018, j'ai rencontré le Secrétaire général d'INTERPOL à New York pour discuter des possibilités de resserrer notre coopération. En juin 2018, le Directeur exécutif de l'ONUDC s'est rendu au siège d'INTERPOL à Lyon (France) et s'est entretenu avec le Secrétaire général sur les perspectives d'élargissement de leur coopération pour aider les États Membres à contrer les menaces liées à la criminalité transnationale et au terrorisme.

51. Au niveau opérationnel, INTERPOL est un partenaire important en matière de lutte contre le terrorisme, de recouvrement d'objets volés appartenant au patrimoine culturel et de renforcement de la capacité des services de police de prévenir et de combattre la criminalité transnationale. Par exemple, depuis mai 2016, l'ONUDC et INTERPOL ont collaboré étroitement pour mieux donner les moyens aux États de lutter contre les activités criminelles transnationales et d'échanger des informations avec leurs homologues régionaux. L'UNESCO et l'UNODC participent au Groupe d'experts INTERPOL sur les biens culturels volés et ont mis au point des initiatives communes avec les États membres, notamment dans les situations de conflit.

52. INTERPOL a également contribué à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment en sa qualité de membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, et a mené des activités conjointes avec les organismes des Nations Unies sur la prévention du terrorisme, notamment dans le cadre de l'élaboration et de l'animation de modules d'apprentissage en ligne et de l'action en faveur de l'expansion du système mondial de communication policière I-24/7 d'INTERPOL en Asie.

Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral

53. En adoptant sa résolution [72/273](#), le 12 avril 2018, la toute première relative à la coopération entre l'ONU et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, l'Assemblée générale a créé un nouveau cadre de collaboration plus étroite entre nos deux organisations.

54. Divers organismes des Nations Unies travaillent actuellement avec le Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, ses organes subsidiaires et ses États membres sur toute une série de questions. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale collabore avec le Fonds dans les domaines de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources en eau, ainsi que de la collecte et de la diffusion de données et de l'alerte rapide, conformément à un mémorandum d'accord signé en mars 2010. En outre, les deux entités coopèrent en appuyant les travaux que les experts nationaux effectuent sur l'élaboration d'une stratégie régionale globale de la gestion de l'eau pour l'Asie centrale.

55. En septembre 2016, sur la base d'un programme commun pour la période 2012-2016, le PNUD, l'UNESCO, le FNUAP et le programme des Volontaires des Nations Unies ont lancé un deuxième programme conjoint pour la période 2016-2019 pour renforcer la résilience des communautés touchées par la catastrophe de la mer d'Aral, en partenariat avec les parties prenantes aux niveaux régional, national et local.

Organisation internationale pour les migrations

56. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/296](#), par laquelle elle a approuvé le projet d'accord sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'OIM ont signé l'accord le 19 septembre 2016 lors du Sommet des Nations Unies sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. En conséquence, l'OIM a rejoint le système des Nations Unies en tant qu'organisation associée. L'OIM travaille en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies à la mise en œuvre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui a franchi une étape cruciale avec la conclusion des négociations intergouvernementales, en juillet 2018, sur le projet de texte d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

57. La coopération susmentionnée a été renforcée sur le terrain. À titre d'exemple, dans un certain nombre d'opérations de maintien de la paix, notamment en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Somalie, l'OIM a été l'un des principaux partenaires d'exécution dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi que de la lutte contre la violence au sein de la collectivité.

Organisation internationale de la Francophonie

58. Conformément aux efforts visant à renforcer la concertation et la coordination avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), j'ai rencontré son Secrétaire général en mars 2017 et en mars 2018 à New York pour examiner l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité dans les pays francophones et la coopération entre l'ONU et l'OIF. J'ai également rencontré le Groupe des ambassadeurs francophones à New York en mars 2018 pour discuter de la question du multilinguisme dans le cadre de la réforme en cours à l'Organisation des Nations Unies. Par la suite, en juin 2018, la Secrétaire générale de l'OIF a participé à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres.

59. L'ONU et l'OIF ont coordonné la diplomatie préventive et les efforts de médiation dans plusieurs pays francophones, notamment au Gabon, en Guinée, en République centrafricaine et au Tchad, et ont œuvré de concert à fournir une

assistance électorale au Bénin, au Burkina Faso, en Guinée, à Madagascar et en République démocratique du Congo.

60. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions continuent de collaborer étroitement avec l'OIF pour soutenir les initiatives visant à fournir plus de contingents et de membres du personnel francophones aux opérations de maintien de la paix. Les activités récentes comprennent notamment le troisième stage de perfectionnement au commandement destiné aux femmes officiers supérieurs de police, tenu à Dakar en mai 2018, en partenariat avec l'Union africaine, le Gouvernement du Sénégal et l'OIF. En outre, en juin 2018, en collaboration avec le Coordonnateur des Nations Unies pour le multilinguisme, le Département de l'appui aux missions a établi un partenariat avec l'OIF dans le cadre d'une campagne de sensibilisation destinée à mettre en évidence les avantages du multilinguisme sur le terrain et les perspectives de carrière pour les arabophones, hispanophones et francophones.

61. Le Coordonnateur pour le multilinguisme et le réseau de personnes référentes pour le multilinguisme ont collaboré avec l'OIF pour promouvoir le multilinguisme dans toutes les activités et opérations du Secrétariat de l'ONU, notamment en organisant un débat sur le multilinguisme à l'occasion de la Journée de la langue française au Siège de l'ONU en 2017.

62. L'Organisation des Nations Unies a également poursuivi sa coopération avec l'OIF sur la participation et l'autonomisation des jeunes, notamment lors de la réunion annuelle du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social et dans le cadre d'une initiative visant à prévenir l'extrémisme violent par l'éducation.

Système économique latino-américain et caribéen

63. Le Système économique latino-américain et caribéen et la CEPALC ont signé un accord-cadre en octobre 2017 pour resserrer leur coopération technique et institutionnelle principalement dans les domaines du développement des infrastructures, des transports et des services logistiques. Conformément à cet accord, les deux entités ont organisé des séminaires conjoints pour promouvoir l'intégration régionale et le développement économique et social. La coopération a continué également à se renforcer dans le cadre de la Conférence régionale sur le développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, le Système économique latino-américain et caribéen a coopéré avec plusieurs organismes des Nations Unies pour aider les États membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre le Programme 2030 dans la région. Il constitue également un important partenaire dans l'exécution du Plan d'action régional pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques, notamment par l'intermédiaire de la Plateforme régionale pour la prévention des catastrophes dans les Amériques.

Ligue des États arabes

64. En mars 2017, j'ai participé à un sommet de la Ligue des États arabes à Amman, où j'ai pris part à des débats constructifs avec les dirigeants sur les moyens de résoudre les difficultés communes et de renforcer notre partenariat. J'ai pu poursuivre ces discussions avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes au cours de mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres en juin 2018. L'ONU et de la Ligue des États arabes ont tenu leur quatorzième réunion de coopération générale à Genève, en juillet 2018, pour examiner les progrès accomplis et la voie à suivre pour renforcer leur coopération.

65. L'ONU a continué de s'employer à ouvrir un bureau de liaison auprès de la Ligue des États arabes au Caire, en consultation avec le Ministère des affaires étrangères de l'Égypte, comme suite à la signature, en septembre 2016, du protocole portant amendement au texte de l'accord de coopération entre les deux organisations par leurs secrétaires généraux.

66. Au niveau opérationnel, l'ONU a soutenu l'action de la Ligue des États arabes visant à se doter de moyens accrus en matière de prévention des conflits, de gestion, de médiation et de négociation, et de maintien de la paix. En janvier 2018, la Ligue des États arabes a invité le Secrétariat de l'ONU, le PNUD et l'Union européenne à mener des consultations en vue de renforcer ses capacités opérationnelles. La Ligue a également été un partenaire important dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

67. L'ONU et la Ligue des États arabes sont restées en contact étroit au regard des situations nationales et régionales, y compris en Libye, en République arabe syrienne, en Somalie, au Soudan et au Yémen, et de la question de Palestine. En Libye, par exemple, mon Représentant spécial et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) collabore étroitement avec la Ligue des États arabes et les autres membres du Quatuor (à savoir l'Union africaine et l'Union européenne) pour coordonner les efforts déployés à l'appui du processus politique. En avril 2018, le Quatuor s'est réuni au Caire pour examiner l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité globale en Libye depuis sa dernière réunion en septembre 2017 à New York, et mieux coordonner leur action à cet égard.

68. L'ONU et la Ligue des États arabes ont également renforcé leur coopération sur les questions relatives à l'eau. En octobre 2017, les organisations et leurs institutions spécialisées ont tenu leur treizième réunion sectorielle au siège de la Ligue des États arabes au Caire pour examiner la question de la conservation et de la gestion des ressources en eau dans la région arabe.

69. Le HCDH a continué de resserrer sa coopération avec le Comité arabe des droits de l'homme, notamment dans le cadre de consultations, d'activités conjointes et du programme de bourses du Haut-Commissariat en faveur du personnel des mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme. En avril 2017, le HCDH et le Comité arabe des droits de l'homme ont organisé une réunion consultative au Caire sur une stratégie arabe des droits de l'homme.

70. De même, il y a une coopération croissante dans le domaine des violences sexuelles liées aux conflits, à la suite de la signature en mars 2016 d'un mémorandum d'accord entre la Ligue des États arabes et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Conformément à cet accord, la Ligue des États arabes, le PNUD, ONU-Femmes et le Haut-Commissariat ont organisé une réunion en mars 2018 au Caire pour examiner les progrès accomplis sur les plans législatif et politique et les meilleures pratiques, et identifier de nouveaux domaines nécessitant d'éventuelles réformes.

71. La Ligue des États arabes a été un partenaire important dans la lutte contre les problèmes mondiaux liés aux réfugiés et à la migration. En septembre 2017, le HCR et la Ligue des États arabes ont signé un mémorandum d'accord pour renforcer leur coopération et mener des efforts conjoints en vue d'appliquer la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Dans le cadre de la campagne décennale visant à mettre fin à l'apatridie dans les dix ans, le HCR et la Ligue des États arabes ont organisé une conférence ministérielle à Tunis en février 2018 sur le thème « l'appartenance et l'identité juridique » sous le haut patronage du Président de la Tunisie.

72. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a également travaillé en étroite collaboration avec la Ligue des États arabes, notamment dans le cadre d'un soutien apporté au programme de bourses d'études de l'Alliance et de la mise en œuvre du plan stratégique arabe unifié pour l'Alliance des civilisations (2016-2019).

Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM

73. En février 2017, le Département des affaires politiques a tenu des consultations avec le Secrétaire général de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM, à New York, qui ont porté, entre autres, sur l'intégration régionale en cours, le renforcement de la démocratie et les activités de médiation dans la région européenne, et les possibilités d'améliorer la coopération entre les deux organisations dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits.

74. L'ONU a également continué de collaborer avec les États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM et d'autres parties prenantes pour trouver des solutions durables aux crises qui touchent la région. En juillet 2017, je me suis rendu à Kiev pour examiner la situation en Ukraine avec les autorités nationales.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

75. L'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont tenu régulièrement des consultations pour se pencher sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. En juin 2018, le Secrétaire général de l'OSCE a participé à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres. Mon Représentant spécial et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a régulièrement informé les chefs des missions de l'OSCE en Asie centrale de la situation dans la région.

76. Le Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'OSCE à Vienne, qui représente les Départements des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions, a contribué à renforcer la coopération sur les questions de paix et de sécurité, notamment en ce qui concerne les situations nationales et régionales dans le Caucase du Sud (dans le cadre des discussions internationales de Genève concernant la Géorgie), dans les Balkans occidentaux, en République de Moldova et en Ukraine. Dans le même temps, le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ont continué d'associer l'OSCE aux efforts visant à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale.

77. En septembre 2017, le Département de l'appui aux missions et le secrétariat de l'OSCE ont signé des mémorandums d'accord définissant des modalités officielles de collaboration dans les domaines des achats, de la formation et des systèmes d'information géospatiale.

Organisation des États américains

78. Le Département des affaires politiques et le secrétariat de l'Organisation des États américains (OEA) ont tenu leur huitième réunion « entre homologues » en janvier 2017 au siège de l'OEA à Washington, pour discuter, entre autres, de l'action en faveur de la paix et du processus politique, de l'état de droit, des droits de l'homme,

de la démocratie et de la lutte contre la corruption et l'impunité. Ils ont aussi étudié les possibilités de promouvoir la coopération trilatérale entre l'OEA, la Communauté des Caraïbes et l'ONU. En juin 2018, l'OEA, représentée par son Secrétaire exécutif chargé du développement intégral, a participé à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres.

79. L'ONU a continué de coopérer avec l'OEA et les autres parties prenantes en Haïti, notamment par l'intermédiaire du Groupe restreint concernant Haïti basé à Port-au-Prince, mécanisme de coordination politique dirigé par ma Représentante spéciale et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

80. L'ONU et l'OEA ont également renforcé leur coopération dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention du crime et de la justice pénale. La Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues et l'ONUDC ont collaboré au titre des échanges de données et d'analyses et de la mise en place des plateformes sur la justice, la criminalité et les questions liées aux stupéfiants. S'agissant des affaires de désarmement, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, conjointement avec le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA, a organisé un séminaire régional à Lima en avril 2017 sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Organisation de la coopération islamique

81. L'ONU et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont entretenu des contacts étroits sur la situation du pays et de la région, notamment en République arabe syrienne et au Yémen, et sur la question de Palestine. J'ai rencontré le Secrétaire général de l'OCI en septembre 2017 pour examiner l'évolution de la situation régionale et internationale et les moyens de renforcer notre coopération.

82. Au niveau opérationnel, l'ONU et l'OCI ont amélioré leurs échanges et renforcé leur participation mutuelle aux réunions. En mai 2017, le Département des affaires politiques et l'OCI ont tenu une séance de réflexion sur le Moyen-Orient, au siège de l'OCI à Djedda. Ils ont également appuyé l'organisation de deux conférences internationales sur la question de Jérusalem, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en juillet 2017 à Bakou et en juin 2018, à Rabat. Par la suite, l'ONU et l'OCI ont tenu leur quatorzième réunion de coopération générale en juillet 2018 à Rabat pour examiner les progrès accomplis et étudier les possibilités de renforcer leur coopération. En outre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a établi des contacts réguliers avec le secrétariat de l'OCI dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En avril 2017 et en avril 2018, le Bureau a présenté à la Commission indépendante permanente chargée des droits de l'homme de l'OCI un exposé sur les questions des droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme.

83. Sur le plan technique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Département des affaires économiques et sociales ont collaboré étroitement avec les organes subsidiaires de l'OCI, en particulier le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques. La coopération a porté notamment sur l'organisation de la Conférence arabe sur le programme de transformation de la statistique officielle, à Ankara en avril 2017, et la tenue d'un atelier sur la mise en œuvre du cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable, à Beyrouth en avril 2017.

84. L'UNESCO a continué de coopérer étroitement avec l'OCI, principalement par l'intermédiaire de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture

(ISESCO), conformément à un accord-cadre signé en juin 2012. Le bureau de l'UNESCO à Rabat a conclu un accord avec l'ISESCO en mai 2017 en vue de renforcer leur collaboration sur les changements climatiques et la mise en œuvre du Programme 2030.

85. Enfin, l'OCI a appuyé les travaux de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, notamment par le biais de son programme de bourses d'études et du Mouvement mondial de la jeunesse pour l'Alliance.

Forum des îles du Pacifique

86. L'ONU et le Forum des îles du Pacifique ont renforcé leur partenariat, notamment en organisant régulièrement des réunions en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale et des sommets du Forum des îles du Pacifique. En outre, le Forum a été représenté par son Secrétaire général adjoint à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres.

87. Au niveau opérationnel, l'ONU a continué d'aider le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et les institutions apparentées à mettre en œuvre les engagements pris sur le plan international. Le secrétariat du Forum a collaboré avec différentes entités des Nations Unies afin de faciliter la tenue d'une réunion préparatoire régionale des petits États insulaires en développement du Pacifique à Nuku'Alofa en juin 2018. La réunion a permis d'examiner les progrès accomplis dans l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, dans le cadre des préparatifs de l'examen de haut niveau des Modalités d'action prévu à New York en septembre 2019. La CESAP et le PNUD, de concert avec le secrétariat du Forum, ont joué un rôle clef dans l'équipe spéciale régionale sur les objectifs de développement durable, qui a élaboré une feuille de route pour le développement durable dans le Pacifique, que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont approuvée en 2017.

88. La CESAP, l'Organisation internationale du Travail, le HCDH, le PNUD et ONU-Femmes sont des membres actifs du groupe de travail sur l'égalité des sexes du Conseil des organisations régionales du Pacifique, qui appuie la mise en œuvre de la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes et en rend compte. ONU-Femmes, la CESAP et le secrétariat du Forum ont collaboré en faveur de la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes dans le Pacifique et soutenu les efforts régionaux visant à promouvoir la participation et l'autonomisation des femmes, notamment grâce à l'initiative « practice parliament », destinée à favoriser la participation des femmes à la vie politique dans le Pacifique en leur en donnant mieux les moyens.

89. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a travaillé en étroite collaboration avec le Forum des îles du Pacifique pour assurer la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération. Il a également organisé un atelier régional de développement des capacités du Pacifique à Apia, en septembre 2016, pour stimuler le dialogue sur les exigences du Traité sur le commerce des armes.

Organisation de Shanghai pour la coopération

90. En juin 2017, j'ai assisté au sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération à Astana et engagé un dialogue constructif avec les dirigeants sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, tandis que la Vice-Secrétaire générale a représenté l'ONU au sommet de 2018 de l'Organisation de Shanghai pour la

coopération. En outre, mon Représentant spécial et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a entretenu des contacts réguliers avec les dirigeants de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sur l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité dans la région. En juin 2018, le Secrétaire général de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a participé à mon dialogue interactif de haut niveau avec les chefs des organisations régionales ou autres.

91. Au niveau opérationnel, l'ONU et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont renforcé leur coopération dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont travaillé avec l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, notamment grâce à des réunions d'experts et des ateliers régionaux, afin de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

92. L'ONUSC a renforcé sa coopération avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération grâce à des réunions régulières et à la participation mutuelle d'experts aux activités de formation et ateliers régionaux. En mars 2018, l'ONUSC et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont organisé une manifestation parallèle de haut niveau à la soixante et unième session de la Commission des stupéfiants, tenue à Vienne, pour examiner les efforts de lutte contre les stupéfiants illicites et étudier les possibilités d'une coopération plus étroite dans ce sens. La coopération a également porté sur la prévention et la lutte contre la cybercriminalité, notamment par l'intermédiaire du groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité, au sein duquel l'Organisation de Shanghai pour la coopération siège comme observateur.

93. La CESAP a aidé financièrement et techniquement à élaborer un accord intergouvernemental entre les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sur la facilitation des transports routiers internationaux, accord qui est entré en vigueur le 20 janvier 2017. Par la suite, les deux entités ont mené des activités conjointes pour contribuer à la mise en œuvre de cet accord et favoriser la coopération économique et l'intégration régionales.

94. En 2018, l'UNESCO et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont signé un mémorandum d'accord appelé à servir de cadre de coopération axé sur la résolution 67/104 de l'Assemblée générale relative à la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix. La coopération sera renforcée dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de l'information et des communications en vue de raffermir la paix, le développement durable et le dialogue interculturel.

III. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

95. Le Bureau des affaires de désarmement collabore avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour

promouvoir le désarmement et l'éducation à la non-prolifération, en veillant particulièrement à donner la parole aux femmes.

96. L'OIAC est membre de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et copréside son Groupe de travail sur la prévention des attentats terroristes à l'arme de destruction massive et les interventions en cas d'attentat. Au sein du Groupe de travail, les deux entités continuent à mettre en œuvre un projet mondial visant à assurer la coordination effective des opérations et des communications en cas d'attaques chimiques et biologiques.

IV. Observations et recommandations

97. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres a été approfondie et diversifiée au cours de la période considérée, aux niveaux stratégique, politique et opérationnel. Nos organisations sont elles-mêmes diverses et diffèrent de par leurs mandats et leurs compositions. Pourtant, nos programmes de fond convergent de plus en plus dans des domaines clés de la paix et de la sécurité, du développement durable, de l'action humanitaire, des droits de l'homme et de l'état de droit. De surcroît, nous sommes profondément attachés à un multilatéralisme efficace et fondé sur des règles.

98. Les organisations régionales ou autres jouent un rôle de premier plan en matière de diplomatie préventive, de renforcement de la confiance et de médiation, de prévention de l'extrémisme violent, de maintien et de consolidation de la paix et de développement à long terme. Nous devons donc mettre l'accent sur une collaboration plus étroite avec ces entités aux fins de la pérennisation de la paix, notamment grâce à des consultations régulières, au renforcement du partage de l'information, à l'amélioration de la coordination ainsi qu'à des approches et à des activités conjointes.

99. Comme je l'ai fait observer dans l'introduction du présent rapport, les difficultés auxquelles nous sommes en proie sont complexes, multidimensionnelles, interdépendantes et très imprévisibles. Pour y faire face, nous devons nous attaquer à leurs causes, notamment l'absence de perspectives économiques, la marginalisation, l'exclusion et la discrimination. Nous nous devons également d'autonomiser les femmes et les filles, et de mettre l'imagination des jeunes au service de l'instauration de sociétés stables et résilientes. L'accès à d'autres moyens de subsistance, le respect des droits de l'homme et la recherche de solutions à la pauvreté et à l'insécurité humaine doivent faire partie des réponses à apporter, et le Programme 2030 sert de cadre d'orientation à cet égard.

100. Afin de consolider les relations de travail entre l'ONU et ses partenaires régionaux, nous devons privilégier une coopération plus efficace et une collaboration concrète. Au niveau stratégique, s'il est vrai que nous avons beaucoup fait pour renforcer la coordination entre nous, nous pouvons tirer davantage parti de nos atouts respectifs et améliorer nos systèmes de consultation, en particulier lorsqu'un certain nombre d'organisations travaillent dans le même domaine ou sur la même question. Nous devons également continuer d'étoffer et d'élargir nos mécanismes de coopération bilatérale et, dans certains cas, trilatérale, qui constituent l'ossature d'une grande partie de ce que nous pouvons réaliser ensemble sur le terrain. D'une manière générale, nous devons respecter les principes fondamentaux de la coopération : la confiance et une bonne communication.

101. Dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, il y a lieu, à l'heure actuelle, pour l'Organisation des Nations Unies comme pour les organisations régionales ou autres de continuer à tendre vers un multilatéralisme « en réseau » plus

efficace. Ce n'est qu'en travaillant de concert que nous pourrons être mieux à même de prévenir et de résoudre les conflits et autres crises qui menacent l'humanité, de défendre les droits de l'homme et de réaliser les objectifs de développement durable dans l'intérêt des peuples au service desquels nous œuvrons collectivement.
